

PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE

Candidats aux examens théoriques sur ordinateurs : LAPL - PPL - ULM / I-ULM - Télépilote de drone civil

Il est indispensable de réaliser les étapes 1 à 4 de la procédure qui suit **ET** de vous présenter avec les pièces requises à l'étape 5.
En cas de non-conformité ou d'absence d'un formulaire ou d'un document, l'accès en salle vous sera refusé.

Etapas	Candidats redevables de la redevance d'examen INSCRIPTION		Candidats exonérés de la redevance d'examen (demandeurs d'emplois) PRE INSCRIPTION	
	ULM, I-ULM, Télépilotes de drone réglementation nationale	LAPL - PPL réglementation européenne Part-FCL	ULM, I-ULM, Télépilote de drone réglementation nationale	LAPL - PPL réglementation européenne Part-FCL
1 – Création de votre compte personnel OCEANE	<p>Créez votre compte personnel OCEANE, suivez cette procédure (relative à votre dossier) ou, pour plus de détails, lisez le Guide du candidat - examens sur ordinateurs (relatif à la navigation sur le logiciel OCEANE). Lien vers : Portail d'inscription OCEANE</p> <p>Sélectionnez votre examen et renseignez votre Etat civil en référence à une pièce d'identité (PI) valide (CNI ou passeport).</p> <p>Avant d'enregistrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifiez que votre état civil correspond à celui de votre PI valide ; ces informations seront reportées sur le certificat théorique d'aptitude. • Vérifiez votre adresse électronique, indispensable pour la réception du mot de passe et de l'identifiant. • Vérifiez votre adresse postale , indispensable pour l'envoi du certificat d'aptitude théorique sous 5 semaines après votre réussite. 			
2 – Inscription et paiement en ligne	<p><i>Votre examen est sélectionné. Votre Etat civil est renseigné conformément à votre PI.</i></p> <p>Utilisez le message informatique noreply.oceane reçu pour vous connecter à votre compte OCEANE et :</p> <p>Sélectionnez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la ou les épreuves, - un centre d'examens Pilotes de loisirs (même pour les télépilotes), <p>Recherchez une date de présentation et obtenez des horaires. Vérifiez si la date affichée est la date que vous avez demandée. Validez ou annulez si la date proposée ne vous convient pas. Après validation effectuez le paiement par CB au plus vite. IMPORTANT : imprimez, la transaction bancaire (copie d'écran). Depuis votre compte, vérifiez votre Fiche d'inscription/Convocation et imprimez-la car vous devrez la présenter le jour de la session.</p>		<p><i>Votre examen est sélectionné. Votre Etat civil est renseigné conformément à votre PI.</i></p> <p> Votre action sur OCEANE est provisoirement terminée dans l'attente d'un courriel du gestionnaire qui va finaliser votre demande d'inscription.</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p><i>La sélection des épreuves, du centre d'examens et de la date de session (deux dates) se font à l'étape 3 via le formulaire</i> 60FormExa (LAPL / PPL) ou le 61FormExa (ULM / I-ULM, Télépilote drone).</p>	

PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE

Candidats aux examens théoriques sur ordinateurs : LAPL - PPL - ULM / I-ULM - Télépilote de drone civil

Étapes	Candidats redevables - INSCRIPTION		Candidats exonérés - PRE INSCRIPTION	
	ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL	ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL
3 – Dossier complémentaire scanné à adresser par courriel.	Adressez, au plus vite après l'inscription donc au plus tôt avant la date de présentation à l'examen :			
	1. La photocopie recto-verso de votre PI valide (uniquement CNI ou passeport). En cas de perte ou vol de votre PI, informer le centre d'examens de présentation, en amont de la session, le superviseur vous donnera des consignes.			
	2. Le formulaire 59FormExa renseigné par vos soins si vous avez <u>moins de 25 ans</u> . Sinon une PI suffit.	2. Le formulaire 57FormExa renseigné par l'ATO / DTO et par vos soins.	2. Le formulaire 61FormExa renseigné par vos soins.	2. Le formulaire 60FormExa renseigné par l'ATO / DTO et par vos soins.
			3. L'avis de situation (pôle emploi) (voir §4 Exonération du paiement).	3. L'avis de situation (pôle emploi) (voir §3 Exonération du paiement).
	Adresse de la BF (Boîte Fonctionnelle) : dsac-examens-theoriques-sur-ordinateurs-pilotes-de-loisirs-orly-bf@aviation-civile.gouv.fr Avec, obligatoirement, en objet du courriel			
	NOM Prénom - dossier examen XX XX = nom de l'examen tel que nommé dans les titres des colonnes		NOM Prénom - candidat exonéré demande inscription à l'examen XX XX = nom de l'examen tel que nommé dans les titres des colonnes	
Candidats PPL et LAPL : pour les personnes expérimentées pouvant bénéficier du crédit de connaissances théoriques de l'épreuve commune (FCL.035) : joignez au dossier scanné (étape 3) la photocopie du certificat d'aptitude théorique PART FCL valide détenu ou de la licence PART FCL valide détenue - ATPL, CPL, PPL, LAPL, dans une autre catégorie d'aéronef. Signalez cette particularité au gestionnaire dans votre courriel.				

PS : pour tout contact via la boîte fonctionnelle, veuillez saisir l'objet du message très précisément en saisissant toujours vos NOM (EN MAJUSCULE) et Prénom suivit de la raison pour laquelle vous écrivez. Autres exemples différents de ceux décrits à l'étape 3 :

NOM (en majuscule) - Prénom - identité erronée

NOM (en majuscule) - Prénom - mon adresse courriel erronée.

NOM (en majuscule) - Prénom - demande de report d'inscription (sous conditions, lire Etape 8).

Candidats qui se seraient présentés sans envoyer de dossier : NOM (en majuscule) – Prénom – dossier relatif à un examen déjà réussi.

PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE

Candidats aux examens théoriques sur ordinateurs : LAPL - PPL - ULM / I-ULM - Télépilote de drone civil

Étapes	Candidats redevables - INSCRIPTION		Candidats exonérés - PRE INSCRIPTION	
	ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL	ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL
4 – Réception du dossier scanné par le gestionnaire (Orly)	Le Pôle Examens n'accuse pas réception de votre envoi à titre personnel mais vous recevrez une réponse automatique à lire attentivement .			
	Message de réponse automatique à lire attentivement .		Le Pôle Examens confirme l'inscription par courriel (centre d'examens et date de la session). Vous devez : <ul style="list-style-type: none"> - vérifier et imprimer votre Fiche récapitulative d'inscription / Convocation. - et prendre connaissance des horaires (non modifiables). 	
5 – Présentation à l'examen	Présentez-vous à l'examen avec : <ul style="list-style-type: none"> - votre PI valide (uniquement CNI ou passeport). - votre Fiche récapitulative d'inscription / Convocation. 			

PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE

Candidats aux examens théoriques sur ordinateurs : LAPL - PPL - ULM / I-ULM - Télépilote de drone civil

Etapes	Candidats redevables - INSCRIPTION		Candidats exonérés - PRE INSCRIPTION	
	ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL	ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL
<p>6 – Nouvelle inscription : - si échec ou - si vous aviez choisi de présenter un examen PPL ou LAPL en 2 présentations</p> <p>effectuer la partie pertinente de l'étape 2 puis l'étape 5</p>	<p>Réinscrivez-vous à l'épreuve à l'aide du Guide du candidat - examens sur ordinateurs</p> <p>Assurez le paiement de la redevance.</p> <p>Dossier Aucun dossier demandé si le premier était complet et conforme.</p>	<p>Réinscrivez-vous à 1 ou 2 épreuves à l'aide du Guide du candidat - examens sur ordinateurs</p> <p>Ne créez pas un nouvel examen : réinscrivez-vous uniquement à l'épreuve non réussie ou non encore présentée. Rappel : la redevance est un forfait pour 4 tentatives/épreuve et au total 6 présentations en 18 mois.</p> <p>Dossier Vérifiez la conformité et la validité de la partie Recommandation du 57FormExa envoyé précédemment. En cas de validité dépassée ou d'épreuve non sélectionnée à la première présentation, le refaire.</p> <p>En cas d'échec total dans les délais impartis (voir Rappel ci-dessus) réinscrivez-vous à un nouvel examen complet et informer le gestionnaire qu'il a déjà une partie de votre dossier.</p>	<p>Réinscrivez-vous à épreuve <u>via le gestionnaire à Orly</u> ; voir Guide du candidat - examens sur ordinateurs</p> <p>Dossier Renouvelez la procédure de pré-inscription via le formulaire 61FormExa.</p> <p>Vous cochez la case Réinscription (le gestionnaire sera informé qu'il a déjà votre dossier et qu'il devient inutile de joindre à nouveaux les documents toujours valides et déjà envoyés).</p> <p>Toutefois, joignez un nouvel avis de situation récent émis à partir de votre compte de demandeur d'emploi.</p>	<p>Réinscrivez-vous <u>vous-même</u> à 1 ou 2 épreuves à l'aide du Guide du candidat - examens sur ordinateurs</p> <p>Ne créez pas un nouvel examen : réinscrivez-vous <u>uniquement</u> à l'épreuve non réussie ou non encore présentée. Rappel : la redevance est un forfait pour 4 tentatives/épreuve et au total 6 présentations en 18 mois.</p> <p>Dossier Vérifiez la conformité et la validité de la partie Recommandation du formulaire 60FormExa envoyé précédemment. Cochez la case Réinscription.</p> <p>En cas d'échec total dans les délais impartis (voir Rappel ci-dessus) vous réinscrivez-vous à un nouvel examen complet et informer le gestionnaire qu'il a déjà une partie de votre dossier.</p>

PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE

Candidats aux examens théoriques sur ordinateurs : LAPL - PPL - ULM / I-ULM - Télépilote de drone civil

Etapes	Candidats redevables - INSCRIPTION		Candidats exonérés - PRE INSCRIPTION	
	ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL	ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL
7. Fraudes : sanctions encourues	<p>Toute tentative de fraude sera sanctionnée : vos résultats ne vous seront pas communiqués, vous serez mis en échec à la fois à l'épreuve concernée et à l'examen.</p> <p>Une procédure de constat de tentative de fraude sera systématiquement ouverte. Elle aboutira, entre autres, à une suspension de toute nouvelle inscription.</p> <p>Il sera interdit aux candidats pour lesquels il est avéré qu'ils ont triché, de passer tout autre examen pendant une période d'au moins un an à dater de l'examen pendant lequel ils ont été pris à tricher.</p> <p>Pour les candidats aux examens LAPL et PPL, il vous sera également interdit de repasser tout autre examen européen pendant un an au minimum et une notification sera faite auprès des Etats européens pour garantir l'application de ces dispositions dans toute l'Europe. Vous trouverez les informations réglementaires sur ce sujet affichées en salle d'examens.</p>			
8. Report d'inscription	<p>Un report d'inscription peut être accordé en cas de force majeure uniquement et si vous disposez d'un justificatif approprié.</p> <p>Rappelez-vous que toute absence signalée avant J-5 permet à un candidat en attente d'une date de session de bénéficier de votre place !</p>			